



## ASSURANCES AUTO/MOTO ET COVID-19

2,2 milliards d'euros à rétrocéder aux assurés !

## I. INTRODUCTION

Dans l'objectif de limiter les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 en France, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures de restriction de contacts humains et de déplacements depuis le 17 mars 2020 à 12 heures.

Ces mesures dites de « confinement » pourraient être progressivement levées à compter du 11 mai 2020 dans des conditions que le Gouvernement entend préciser prochainement. En tout état de cause, le Président de la République a repoussé tout éventuel retour « à la normale » jusqu'à mi-juillet prochain, au moins<sup>1</sup>.

L'UFC-Que Choisir estime que la baisse de la sinistralité de l'assurance automobile résultant du confinement va engendrer des économies substantielles, qui atteindraient dans notre scénario médian 1,8 milliard d'euros au profit des assureurs.

L'association demande aux pouvoirs publics ainsi qu'aux assureurs que ces économies soient intégralement rétrocédées aux assurés. En raison de la fiscalité des cotisations d'assurance automobile, ils sont légitimement en droit d'escompter une baisse de leurs primes de 2,2 milliards d'euros, soit une économie moyenne de 50 euros par automobile et 29 euros par moto.

Cette demande est d'autant plus légitime que les consommateurs sont eux aussi affectés par le confinement, y compris leur pouvoir d'achat. Le chômage partiel, qui touche 10,2 millions de salariés selon le ministère du Travail, occasionne le plus souvent une perte de salaire, sans parler des travailleurs indépendants ou des micro-entrepreneurs, qui peuvent se retrouver sans ressources.

Mobilisée au côté des consommateurs durant la période de confinement, l'UFC-Que Choisir demande publiquement au Ministre de l'Économie et des Finances d'imposer aux assureurs automobiles de rétrocéder leurs économies liées au confinement par une baisse des primes permettant de conforter le budget des ménages. Dans cette attente, l'association met à leur disposition un courrier-type pour qu'ils réclament auprès de leur assureur une diminution de leur cotisation.

---

<sup>1</sup> Adresse aux Français, Allocution du Président de la République, 13 avril 2020.

## Table des matières

<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
<b>II. LES CONSOMMATEURS ET L'ASSURANCE AUTO</b> .....	<b>4</b>
1. Les dépenses des consommateurs en assurance automobile.....	4
2. Comment sont affectées les cotisations d'assurance automobile ?.....	4
<b>III. LES MESURES DE CONFINEMENT ET LE RISQUE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE</b> .....	<b>7</b>
1. Une baisse de plus de 90 % du nombre d'accidents corporels depuis le début du confinement .....	7
2. Jusqu'à 2,3 milliards d'euros d'économies pour les assureurs en raison de la baisse de la sinistralité automobile .....	7
3. Les primes d'assurance automobile doivent baisser de 1,7 à 2,8 milliards d'euros.....	9
<b>IV. L'UFC-QUE CHOISIR ACCOMPAGNE LES CONSOMMATEURS POUR LES AIDER A OBTENIR UNE REDUCTION DE LEUR PRIME</b> .....	<b>11</b>
1. Le droit des assurés à demander la réduction du montant de leur prime.....	11
2. L'UFC-Que Choisir aide les consommateurs dans leur démarche .....	11
<b>V. ACTIONS ET DEMANDE DE L'UFC-QUE CHOISIR</b> .....	<b>12</b>

## II. LES CONSOMMATEURS ET L'ASSURANCE AUTO

### 1. Les dépenses des consommateurs en assurance automobile

#### a) Des primes d'assurance automobile de près de 500 TTC par véhicule

En 2018, les consommateurs ont dépensé 398 euros hors taxe (HT) par véhicule au titre de leurs cotisations d'assurance automobile (automobile et moto) pour un total de 18,5 milliards d'euros<sup>2</sup>. La prime moyenne par automobile atteint 413 euros HT quand elle revient à 241 euros HT par moto<sup>3</sup>.

Les consommateurs s'acquittent également de 24 % au titre de taxes fiscales et de diverses contributions lorsqu'ils paient leurs cotisations d'assurance automobile<sup>4</sup>. Toutes taxes comprises (TTC), la prime moyenne atteint 494 euros par véhicule pour un total de 22,3 milliards d'euros. Cette dépense atteint 512 euros TTC par automobile et 299 euros par moto.

#### b) Des primes construites notamment en fonction de l'utilisation des véhicules

Les primes d'assurance automobile sont fixées par les assureurs selon trois grands critères en France.

Il s'agit d'une part, des caractéristiques du véhicule (sa vitesse, sa puissance, son âge, son poids, son volume moteur, son modèle). D'autre part, du lieu d'habitation de l'assuré. Enfin, l'utilisation du véhicule (la distance parcourue) peut également être un critère déterminant, même si son usage n'est pas systématique.

### 2. Comment sont affectées les cotisations d'assurance automobile ?

#### a) Plus des deux tiers des cotisations sont affectés à l'indemnisation des sinistres automobiles

Pour l'année 2018, près de 80 % des 18,5 milliards d'euros HT de cotisations automobiles sont affectés à l'indemnisation des sinistres<sup>5</sup>.

Dans le détail, les deux tiers des cotisations (68 %) sont directement consacrés à l'indemnisation des sinistres. Les frais de gestion des sinistres et les provisions atteignent respectivement 8,3 % et 3,2 % du montant des cotisations.

<sup>2</sup> Estimations UFC-Que Choisir à partir du document Le Marché de l'assurance automobile des particuliers en 2018, Fédération Française de l'Assurance, 2019.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> 33 % de taxe fiscale et 2 % de contributions à deux fonds de cotisations obligatoires pour l'assurance responsabilité civile et 18 % de taxe fiscale pour les autres garanties.

<sup>5</sup> Données clés 2018, Fédération Française de l'Assurance, 2019.

b) 85 % des indemnisations sont directement en lien avec l'usage d'un véhicule roulant

Pour estimer l'effet d'une moindre circulation sur le montant des sinistres, il convient d'isoler ce qui, dans les indemnisations des assureurs, est en lien avec le fait de rouler ou non. Nous estimons que 85 % des fonds affectés à l'indemnisation des sinistres sont en lien avec l'usage par les consommateurs d'un véhicule roulant subissant un accident<sup>6</sup>.

Au total, l'UFC-Que Choisir estime que les assureurs ont décaissé 10,7 milliards d'euros pour indemniser les sinistres en lien avec un véhicule roulant en 2018. Les détails de cette estimation sont reproduits dans le tableau ci-après.

Figure 1 - Les indemnisations en lien avec un véhicule roulant représentent 85 % des cotisations

Paramètres du marché de l'assurance automobile	Estimation UFC-Que Choisir
Primes HT assurance automobile (millions)	18 526 €
% des primes affecté	68%
Montant de l'indemnisation des sinistres (millions)	12 561 €
% des sinistres en lien avec un véhicule roulant	85%
Montant des sinistres en lien avec un véhicule roulant (millions)	10 677 €
Sources : UFC-Que Choisir à partir de L'Assurance Française, Données clés 2018, Fédération Française de l'Assurance, 2019.	

c) Comment se répartissent les indemnisations des sinistres des véhicules roulants ?

Aucune statistique disponible, à notre connaissance, ne permet de connaître précisément le montant des indemnisations versées par les assureurs, en lien avec des sinistres concernant les véhicules roulants.

Nous estimons ces montants à partir de la base de données « Accidents corporels de la circulation » administrée par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) qui recense près de 57 000 accidents chaque année.

Pour bâtir notre estimation, nous posons deux hypothèses. D'une part, nous soutenons qu'il existe un lien statistique entre le nombre d'accidents corporels répertorié par l'Observatoire et le montant des indemnisations de sinistres en lien avec des véhicules roulants. Cette hypothèse est probable dans la mesure où les accidents corporels répertoriés par l'ONISR sont les plus graves et donc les plus chers à indemniser. D'autre part, faute de données, nous posons que chaque sinistre entraîne une indemnisation identique.

Nous reproduisons ci-après les moyennes mensuelles des accidents corporels répertoriés par l'ONISR depuis 2015.

<sup>6</sup> Estimation UFC-Que Choisir à partir de « Une assurance engagée dans un monde qui change », mars 2019, FFA. Par prudence, les sinistres « vol », les « autres garanties » et la moitié des sinistres « bris de glace » sont exclus.

Figure 2 - Accidents corporels et estimation des décaissements de l'assurance automobile depuis 2015

Accidents corporels et décaissements des assurances (moyennes depuis 2015)													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Accidents par mois	4 302	3 801	4 381	4 557	4 839	5 383	5 123	4 241	5 216	5 296	4 909	4 738	56 786
Accidents par jour	139	136	141	152	156	179	165	137	174	171	164	153	-
Poids de chaque mois dans les indemnités	8%	7%	8%	8%	9%	9%	9%	7%	9%	9%	9%	8%	100%
Indemnités mensuelles (millions)	809 €	715 €	824 €	857 €	910 €	1 012 €	963 €	797 €	981 €	996 €	923 €	891 €	10 677 €
Indemnités journalières (millions)	29 €	28 €	29 €	31 €	32 €	37 €	34 €	28 €	36 €	35 €	34 €	32 €	-

Sources : Estimations UFC-Que Choisir à partir de la base de données BAAC de l'ONISR et des Données clés 2018 de la FFA.

A titre d'exemple, on constate que le mois de mars génère, en moyenne, plus de 4 380 accidents corporels, soit 141 accidents corporels par jour. Il s'agit d'environ 8 % des accidents corporels au cours de l'année.

Sur ce fondement, nous estimons que les assureurs décaissent 824 millions d'euros d'indemnités pour des sinistres en lien avec des véhicules roulant en mars, soit 29 millions d'euros par jour.

**Les assurés s'acquittent de près de 500 euros TTC par véhicule au titre de leurs cotisations d'assurance automobile.**

**Plus des deux tiers des cotisations, soit environ 10,7 milliards d'euros, sont chaque année décaissés par les assureurs en raison des sinistres en lien avec l'usage d'un véhicule roulant.**

### III. LES MESURES DE CONFINEMENT ET LE RISQUE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE

#### 1. Une baisse de plus de 90 % du nombre d'accidents corporels depuis le début du confinement

##### a) Une réduction de 44 % des accidents corporels en mars 2020

Afin de limiter la pandémie de Covid-19 en France, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures de restriction de contacts humains et de déplacements depuis le 17 mars 2020 à 12 heures.

Il est d'ores et déjà possible d'évaluer les conséquences de ces mesures sur le trafic des véhicules et le nombre d'accidents corporels. Selon l'application GPS Communautaire WAZE, les kilomètres parcourus par les automobilistes ont baissé de 83 % depuis le 17 mars<sup>7</sup>. Pour sa part, l'ONISR relève dans son dernier baromètre<sup>8</sup> que les accidents corporels ont chuté de 44 % pour s'établir à 2 443 en mars 2020.

##### b) Une baisse de plus de 90 % des accidents corporels en raison du confinement

Les mesures de restriction des déplacements ayant été mises en œuvre le 17 mars, le dernier rapport de l'ONISR comptabilise imparfaitement ses conséquences. En effet, seuls quinze des trente-et-un jours du mois de mars ont été affectés par les mesures gouvernementales.

A partir des données historiques présentées précédemment, le nombre d'accidents corporels répertoriés au 17 mars 2020 pourrait être proche de 2 261 accidents<sup>9</sup>.

Dans ces conditions, nous estimons que seulement 182 accidents corporels ont été comptabilisés entre le 17 mars et le 31 mars, soit douze accidents corporels par jour<sup>10</sup>.

En conséquence, l'UFC-Que Choisir estime que la fréquence des accidents corporels a diminué de 91 % par rapport à sa moyenne historique en raison des mesures de confinement.

#### 2. Jusqu'à 2,3 milliards d'euros d'économies pour les assureurs en raison de la baisse de la sinistralité automobile

##### a) Trois scénarios pour évaluer l'impact du confinement sur la sinistralité

Dans l'objectif d'évaluer les conséquences du confinement sur la sinistralité de l'assurance automobile, l'UFC-Que Choisir propose trois scénarios pour évaluer la reprise du trafic automobile à partir de l'évolution des accidents corporels.

Le premier scénario suggère une « reprise rapide », dans la mesure où il suppose une sortie soudaine du confinement strict. En conséquence, il est défini par une baisse du

<sup>7</sup> Confinement : Waze confirme la chute spectaculaire du trafic routier en France, 16/04/2020, d'après le site du journal en ligne 01net.

<sup>8</sup> Baromètre mars 2020, ONISR, avril 2020.

<sup>9</sup> 16 jours x 141,3 accidents par jour (moyenne historique)

<sup>10</sup> Malgré son manque d'exhaustivité, cette estimation est prudente dans la mesure où le trafic automobile a été plus important qu'habituellement les jours précédents le confinement.

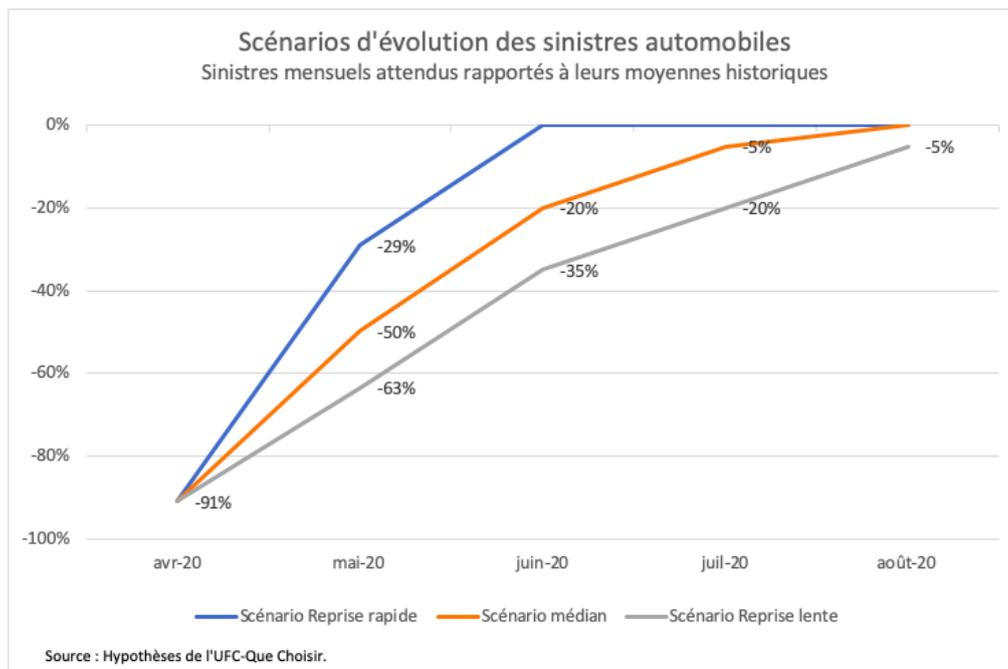
nombre de sinistres de 91 % jusqu'au 11 mai et un retour immédiat à la moyenne historique. Il s'agit donc véritablement d'un plancher.

Le deuxième scénario est intermédiaire. Scénario « médian », il repose sur une baisse du nombre de sinistres de 91 % jusqu'au 11 mai et un retour progressif à la moyenne historique jusqu'au 16 juillet.

Le troisième scénario suggère une « reprise lente » du trafic. Il repose également sur une baisse du nombre de sinistres de 91 % jusqu'au 11 mai. Le retour à la moyenne serait plus lent et ne serait atteint qu'au 1<sup>er</sup> septembre.

Ces trois scénarios sont reproduits dans le graphique ci-après.

Figure 3 - Scénarios d'évolution des sinistres automobiles jusqu'au retour aux moyennes historiques



#### b) Des économies pour les assureurs automobiles allant de 1,4 à 2,3 milliards d'euros

Sur la base de ces hypothèses, l'UFC-Que Choisir estime que les mesures de confinement devraient se traduire par d'importantes économies pour les assureurs en raison de la baisse des sinistres automobiles.

Dans le détail :

- le scénario « Reprise rapide » conduirait à une baisse de 13 % des indemnités annuelles, soit une économie de près de 1,4 milliard d'euros pour les assureurs ;
- le scénario « médian » envisage une baisse de 17 % des indemnités annuelles, soit une économie de plus de 1,8 milliard d'euros pour les assureurs ;
- le scénario « Reprise lente » projette une baisse de 21 % des indemnités annuelles, soit une économie de près de 2,3 milliards d'euros pour les assureurs.

Ces trois scénarios sont répertoriés au sein du tableau reproduit ci-après.

Figure 4 - Estimations des économies des assureurs automobile en raison du confinement

Les économies des assureurs en raison de la baisse des sinistres automobiles				
	Avant crise	Scénario Reprise rapide	Scénario médian	Scénario Reprise lente
<b>Nombre d'accidents</b>	56 786	49 517	47 193	44 758
<b>Effet crise</b>	0	-13%	-17%	-21%
<b>Sinistres payés (millions)</b>	10 677 €	9 310 €	8 873 €	8 415 €
<b>Economie sur les indemnisations (millions)</b>	-	-1 367 €	-1 804 €	-2 261 €

Source : Hypothèses de l'UFC-Que Choisir.

Il est à noter que nous avons retenu une hypothèse très prudente, et par conséquent très favorable aux assureurs : nous ne comptons, dans les économies liées à la diminution des sinistres, que la baisse des indemnisations elles-mêmes. Or, le coût complet des sinistres pour les assureurs automobiles (aussi appelé charges des prestations) comprend également les frais de gestion des sinistres, ainsi que les variations des provisions.

A titre informatif, si l'on estime que la baisse des sinistres indemnisés entraîne une baisse dans les mêmes proportions des frais de gestion et des variations des provisions, les économies réalisées par les assureurs augmentent de 17 %, et s'étalent, selon les scénarios, entre 1,6 et 2,6 milliards d'euros,

### 3. Les primes d'assurance automobile doivent baisser de 1,7 à 2,8 milliards d'euros

L'UFC-Que Choisir attend que les économies des assureurs automobiles en raison de la baisse des sinistres automobiles soient intégralement rétrocédées aux assurés. Rappelons en effet que les professionnels ne sont pas les seuls à subir les conséquences, y compris économiques, du confinement. Nombre de salariés subissent des baisses de salaires liées à leur mise en chômage partiel ou à l'absence d'heures supplémentaires, quand les travailleurs indépendants ou les autoentrepreneurs peuvent quant à eux se trouver sans source de revenus.

Les économies des assureurs doivent se traduire par des baisses significatives des primes d'assurances automobiles. Compte tenu de la fiscalité appliquée aux contrats d'assurance automobile<sup>11</sup>, la diminution de primes pour compenser la baisse de dépenses pour les assureurs est supérieure à cette dernière.

Schématiquement : pour une prime HT de 100 euros, il y aura en moyenne 24 euros de taxes proportionnelles, soit une prime TTC de 124 euros. Si les dépenses de l'assureur diminuent (par exemple) de 20 %, pour que la baisse des indemnisations soit neutre pour lui (c'est-à-dire qu'il conserve, en euros, le même niveau de marge), il doit prélever 80

<sup>11</sup> 35 % sur la partie responsabilité civile obligatoire, 18 % sur les autres garanties, soit en moyenne 24 % de taxes, compte tenu de la part de la responsabilité civile dans le total des primes (36 %, source FFA)

euros de prime HT, soit 99 euros de prime TTC. La prime TTC aura donc diminué de 25 euros, davantage que la baisse du risque de 20 euros.

Au total, pour que ces économies soient entièrement rétrocédées aux assurés, le scénario « médian » de l'UFC-Que Choisir appelle ainsi à une diminution de 2,2 milliards d'euros.

Cette baisse de tarif se traduirait par une économie moyenne de 48 euros par véhicule, soit 50 euros par automobile et 29 euros par moto.

Le détail des différents scénarios est reproduit dans le tableau ci-après.

Figure 5 - Estimation de la baisse légitime des primes des assurances automobiles

<b>La baisse nécessaire des primes des assurances automobiles</b>			
	<b>Scénario Reprise rapide</b>	<b>Scénario médian</b>	<b>Scénario Reprise lente</b>
<i>Economie pour les assureurs</i>			
<b>Economie sur les indemnisations (millions)</b>	-1 367 €	-1 804 €	-2 261 €
<i>Economie à redistribuer aux consommateurs</i>			
<b>Baisse prime TTC (millions)</b>	-1 696 €	-2 239 €	-2 807 €
<b>Economie par véhicule</b>	-36 €	-48 €	-60 €
<b>Economie en %</b>	-7%	-10%	-12%
<b>Economie par auto</b>	-38 €	-50 €	-63 €
<b>Economie par moto</b>	-22 €	-29 €	-36 €
Source : Hypothèses de l'UFC-Que Choisir.			

Les mesures de confinement ont une incidence significative sur le trafic automobile et sur les accidents corporels.

Les accidents corporels ont ainsi baissé de 44 % au cours du mois de mars 2020.

L'UFC-Que Choisir a réalisé trois scénarios portant sur la baisse de la sinistralité de l'assurance automobile. Ces derniers relèvent que les assureurs pourraient économiser entre 1,4 et 2,3 milliards d'euros.

L'association estime que cette baisse du risque de l'assurance automobile doit être intégralement répercutée aux assurés par une baisse des primes TTC de leurs contrats. Cette diminution de tarif devrait atteindre entre 1,7 et 2,8 milliards d'euros pour compenser la baisse de la sinistralité.

L'UFC-Que Choisir relève que les assurés doivent légitimement escompter une baisse allant de 7 % à 12 % de leurs primes TTC d'assurance automobile.

## IV. L'UFC-QUE CHOISIR ACCOMPAGNE LES CONSOMMATEURS POUR LES AIDER A OBTENIR UNE REDUCTION DE LEUR PRIME

### 1. Le droit des assurés à demander la réduction du montant de leur prime

Au titre de l'article L113-4 du Code des assurances, l'assuré a droit en cas de diminution du risque en cours de contrat à une diminution du montant de la prime. Si l'assurance n'y consent pas, l'assuré peut alors dénoncer le contrat.

Cette faculté s'applique pleinement aux contrats d'assurance automobile dans la période de restriction de contacts humains et de déplacements mise en œuvre par le Gouvernement depuis le 17 mars 2020 pour lutter contre la pandémie de Covid-19.

En limitant au strict nécessaire les déplacements des assurés, ces mesures réduisent considérablement le risque de l'assurance automobile.

Alors que les mesures de confinement devraient à minima durer jusqu'à mi-juillet, les consommateurs s'attendent légitimement à une baisse de leur prime.

### 2. L'UFC-Que Choisir aide les consommateurs dans leur démarche

Décidée à conforter le budget des consommateurs durant cette période de crise, l'UFC-Que Choisir les accompagne dans leurs démarches pour obtenir une baisse de leur cotisation à l'aide d'un courrier-type, librement à disposition sur son site internet.

**Les assurés ont droit de demander une baisse du montant de leur cotisation d'assurance en cas de diminution du risque en cours de leur contrat.**

**Alors que les mesures de confinements réduisent considérablement le risque de l'assurance automobile, l'UFC-Que Choisir accompagne les consommateurs pour les aider obtenir une baisse de leur prime et ainsi conforter leur budget.**

## V. ACTIONS ET DEMANDE DE L'UFC-QUE CHOISIR

Mobilisée au côté des consommateurs durant la période de confinement, l'UFC-Que Choisir demande publiquement au Ministre de l'Économie et des Finances d'imposer aux assureurs automobiles de rétrocéder leurs économies liées au confinement par une baisse des primes permettant de conforter le budget des ménages. Dans cette attente, l'association met à leur disposition un courrier-type pour qu'ils réclament auprès de leur assureur une diminution de leur cotisation.